

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 16 décembre 2021 à 19h30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absente madame la conseillère Julie Baillargeon.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

### **21-12-252 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

### **21-12-253 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 décembre 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 18 novembre 2021 et extraordinaire du 23 novembre 2021
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme
6. Administration générale / Finance / Greffe
  - 6.1 Règlement 21-158 sur la taxation et la tarification des services pour l'année 2022 – Adoption
  - 6.2 Programmation des travaux et engagement de la Municipalité dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 – Correction de la résolution 21-11-223
  - 6.3 Embauche d'une brigadière scolaire – Mme Linda Bertrand
  - 6.4 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière
  - 6.5 Nomination du maire suppléant pour l'année 2022
  - 6.6 Comités de la Municipalité – Nomination des élus
  - 6.7 Calendrier 2022 des séances ordinaires du Conseil – Adoption
  - 6.8 Prévisions budgétaires et quote-part 2022 relative au transport adapté aux personnes à mobilité réduite – Approbation
  - 6.9 MMQ – Renouvellement des assurances pour l'année 2022
  - 6.10 Programme d'aide financière pour la rénovation des façades commerciales – Prolongement
  - 6.11 Création d'un fonds réservé et affectation d'une somme à ce fonds / Dépenses liées à la tenue d'une élection
  - 6.12 Utilisation de la piste multifonctionnelle (piste cyclable) / Saison hivernale 2021-2022 – Autorisation de signature d'un bail avec la MRC de Beauharnois-Salaberry
  - 6.13 Achat de tablettes électroniques pour les élus – Autorisation
  - 6.14 Parc du Paysan (Phase 2 du développement Quartier du Canal) – Clôture / Autorisation de remboursement d'une facture pour le 14, rue des Plaisanciers
  - 6.15 Plans et devis pour travaux de pavage en 2022 – Révision des coûts par CDGU

- 6.16 Rapports d'audit de conformité – Lettre / Adoption du budget et adoption du PTI – Dépôt
- 6.17 Registre des déclarations – Dépôt
- 6.18 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 21-157 – Dépôt
- 6.19 Comptes à payer
- 6.20 Travaux de démolition de bâtiments sur le territoire en vue de l'implantation de parcs – Autorisation d'aller en appel d'offres public
- 7. Loisirs et vie communautaire
  - 7.1 Gestion du camp de jour 2022 – Octroi du contrat à l'entreprise L'Air en Fête et autorisation de signature de l'entente
  - 7.2 Travaux d'aménagement du Parc de Rocqueville – Octroi de contrat
- 8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Installation de ponceaux / Piste multifonctionnelle – Octroi de contrat
  - 8.2 Reprofilage de fossés / Piste multifonctionnelle – Octroi de contrat
- 9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 9.1 Politique de gestion du service de sécurité incendie – Ajustement pour primes de garde les weekends
  - 9.2 Grade de lieutenant : nomination de messieurs Joël Primeau, Sylvain Mooijekind et Yvon Gagné et retrait de Pierre-Luc Poirier
- 10. Varia
  - 10.1 Fondation de l'Hôpital du Suroît – Demande de soutien financier
- 11. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**21-12-254 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
 Appuyé par M. Christian Brault  
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**21-12-255 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
 Appuyé par M. Christian Brault  
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet ne figure sous ce point.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE**

**21-12-256 RÈGLEMENT NUMÉRO 21-158 SUR LA TAXATION ET LA TARIFICATION DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 – ADOPTION**

**ATTENDU** que le Conseil municipal se doit de réaliser, par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires à ses dépenses d'administration et à la gestion de ses affaires ainsi que pour pourvoir à des améliorations et faire face à ses obligations;

**ATTENDU** les dispositions spécifiques du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale* relatives à l'imposition de taxes et de tarifs;

**ATTENDU** le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2021;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que le règlement numéro 21-158 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**21-12-257 PROGRAMMATION DES TRAVAUX ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TECQ 2019-2023**

**ATTENDU** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que la Municipalité s'engage à réserver un minimum de 15 000 \$ dans sa programmation (priorité 2) pour la préparation d'un plan d'intervention pour son réseau d'égout.

D'annuler la résolution numéro 21-11-232.

**ADOPTÉ**

**21-12-258 RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE : MADAME LINDA BERTRAND**

**ATTENDU** qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de voir à la sécurité des élèves fréquentant l'école Omer-Séguin, par l'accompagnement d'un brigadier scolaire aux traverses identifiées à cet effet sur le territoire;

**ATTENDU** la nécessité de combler ce poste vacant depuis la fin d'année scolaire en juin dernier;

**ATTENDU** l'intérêt de madame Linda Bertrand à occuper ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'engager madame Linda Bertrand au poste de brigadière scolaire au sein de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le salaire affecté à ce poste saisonnier soit fixé à 60 \$ par jour.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le contrat d'embauche lié à ce poste.

**ADOPTÉ**

**21-12-259 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE – TRANSMISSION DE LA LISTE ET REPRÉSENTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes en 2022.

**ADOPTÉ**

**21-12-260 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2022**

**ATTENDU** l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 210.24, 4<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

Que Mme Mélanie Genesse, conseillère du district n° 5, soit et est nommée mairesse suppléante conformément à l'article 116 du *Code municipal* à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

Que Mme Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉ**

**21-12-261 NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS SERVICES ET COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'établir la composition des divers services et comités de la Municipalité pour l'année 2022;

**ATTENDU** que toute modification à la présente peut être apportée par voie de résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que les divers services et comités de la Municipalité soient représentés comme suit :

- Sécurité civile et incendie : François Leduc et Jean-François Poirier
- Réseau routier : Paul Lavallière et Christian Brault
- Loisirs / Bibliothèque : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon
- Familles et aînés : Mélanie Genesse et Julie Baillargeon
- Comité consultatif d'urbanisme : Christian Brault et Paul Lavallière
- Comité de sélection pour le programme de rénovation des façades commerciales : Mélanie Genesse
- Table de concertation des commerçants de Saint-Louis-de-Gonzague : Mélanie Genesse
- Comité de gestion de la Politique relative aux demandes de dons, commandites et subventions : Mélanie Genesse

**ADOPTÉ**

**21-12-262 CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**ATTENDU** qu'en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022. Ces séances se tiendront majoritairement les troisièmes jeudis de chaque mois à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale, et débuteront à 19 h 30.

27 janvier	17 février	17 mars	21 avril
19 mai	16 juin	21 juillet	18 août
15 septembre	20 octobre	17 novembre	15 décembre

**ADOPTÉ**

**21-12-263 TRANSPORT ADAPTÉ / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, QUOTES-PARTS ET GRILLES TARIFAIRES POUR L'ANNÉE 2022 – APPROBATION**

**ATTENDU** que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

**ATTENDU** le dépôt aux membres du conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2022 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2022 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2022 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de 132 507 \$.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de 3 057,57 \$ à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire du transport des personnes handicapées.

Que le conseil de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les grilles tarifaires du transport adapté établies pour l'année 2022.

**ADOPTÉ**

**21-12-264 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague renouvelle le contrat d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

**ADOPTÉ**

**21-12-265 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES – PROLONGEMENT**

**ATTENDU** l'existence du règlement 18-140 portant sur le programme d'aide financière pour la rénovation des façades commerciales, entrée en vigueur en 2018;

**ATTENDU** que ce programme prend fin en décembre 2021;

**ATTENDU** que la durée du programme peut être prolongée par voie de résolution, conformément à l'article 13 dudit règlement;

**ATTENDU** la volonté des élus de prolonger de trois ans la durée de ce programme;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

De prolonger de trois ans la durée du Programme d'aide financière pour la rénovation des façades commerciales, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Que toutes les demandes de subvention (Volets 1 et 2) doivent être déposées à la Municipalité selon les cohortes établies comme suit :

- Première cohorte – Dépôt de la demande avant le 27 mai 2022 et tirage au sort le 28 juin 2022. La subvention sera payable à partir du 21 juillet 2022.
- Deuxième cohorte – Dépôt de la demande avant le 26 mai 2023 et tirage au sort le 30 juin 2023. La subvention sera payable à partir du 20 juillet 2023.
- Troisième cohorte – Dépôt de la demande avant le 31 mai 2024 et tirage au sort le 28 juin 2024. La subvention sera payable à partir du 18 juillet 2024.

**ADOPTÉ**

**21-12-266 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**ATTENDU** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU** que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

De créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

Que ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

**ADOPTÉ**

**21-12-267 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**ATTENDU** que par sa résolution numéro 21-12-266 la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

**ATTENDU** que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

**ATTENDU** que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte une somme de 10 000 \$ à ce fonds (2 500 \$ par année);

**ATTENDU** qu'une somme figurait pour ce poste au budget 2021 mais que la Municipalité n'a pas eu à tenir d'élection;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 500 \$ pour l'exercice financier 2022.

**ADOPTÉ**

**21-12-268 ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE DU PARC RÉGIONAL EN PÉRIODE HIVERNALE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à nouveau à sa population la pratique de sports d'hiver sur un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

**ATTENDU** que la MRC de Beauharnois-Salaberry est gestionnaire dudit parc, au nom de la Société d'état Hydro-Québec;

**ATTENDU** l'aval de la Société d'état, selon certaines conditions dictées dans le bail à intervenir entre la Municipalité et la MRC;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, un bail portant sur l'utilisation et l'entretien d'un tronçon de la piste cyclable du Parc régional de Beauharnois-Salaberry en période hivernale, entre la Halte des Villages et la Halte de la Presqu'Île.

**ADOPTÉ**

**21-12-269 ACHAT DE TABLETTES ÉLECTRONIQUES POUR LES ÉLUS – AUTORISATION**

**ATTENDU** que les séances du conseil municipal sont présentées sans papier, à l'aide de tablettes électroniques via l'extranet de la Municipalité;

**ATTENDU** que certaines tablettes électroniques des élus sont désuètes et nécessitent d'être remplacées par des tablettes munies de technologies plus récentes;



En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de trois (3) tablettes électroniques dédiées aux membres du conseil municipal.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**21-12-270    PARC DU PAYSAN (PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT QUARTIER DU CANAL) – CLÔTURE / AUTORISATION DE REMBOURSEMENT**

**ATTENDU** que l'aménagement du Parc du Paysan s'effectuera au cours d'une prochaine phase de développement du Quartier du Canal;

**ATTENDU** que le pourtour de ce parc sera entièrement clôturé sur la ligne mitoyenne délimitant le parc des propriétés adjacentes;

**ATTENDU** que le propriétaire du 14, rue des Plaisanciers a procédé à l'installation d'une clôture afin de délimiter son terrain;

**ATTENDU** que le coût d'installation de la clôture pour la portion mitoyenne de l'immeuble situé au 14, rue des Plaisanciers s'élève à 1 954,58 \$, taxes incluses;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

De rembourser le propriétaire de l'immeuble situé au 14, rue des Plaisanciers pour les frais encourus d'installation d'une clôture pour la portion mitoyenne de l'immeuble et du futur Parc du Paysan.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

**ADOPTÉ**

**21-12-271    QUARTIER DU CANAL ET QUARTIER SAINTE-MARIE / ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE – AJUSTEMENT DU PRIX PAR CGDU INGÉNIERIE URBAINE**

**ATTENDU** la résolution 21-08-162 octroyant un contrat à CDGU ingénierie urbaine pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation de travaux de pavage en 2022 et 2023;

**ATTENDU** que des travaux de pavage supplémentaires ont été ajoutés par la Municipalité dans le cadre de ce projet;

**ATTENDU** la révision de l'offre de service de CDGU ingénierie urbaine dans le cadre de ce contrat, déposée aux élus;

**ATTENDU** que l'offre révisée pour la portion des travaux à réaliser en 2022 s'élève à 44 100 \$, représentant une augmentation de 9 100 \$;

**ATTENDU** que l'offre révisée pour la portion des travaux à réaliser en 2023 s'élève à 19 530 \$, représentant une augmentation de 4 030 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'approuver l'offre de service révisée de CDGU ingénierie urbaine pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réalisation de travaux de pavage dans les secteurs quartiers du Canal et Sainte-Marie.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-157.

**ADOPTÉ**

**21-12-272 OFFICIALISATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ / ADOPTION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

**ATTENDU** la réception, en date du 23 novembre 2021, des rapports d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, rédigés par la Commission municipale du Québec;

**ATTENDU** que ces rapports d'audit ont été transmis aux membres du conseil le 25 novembre et déposés séance tenante;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'officialiser le dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, par la directrice générale et greffière-trésorière.

De transmettre copie certifiée conforme de la présente à la Commission municipale du Québec.

**ADOPTÉ**

**DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1)*, le registre des déclarations de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal est déposé devant ce conseil, pour l'année 2021. Il est stipulé qu'aucune déclaration n'apparaît au registre.

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 21-157 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la période d'enregistrement, entre le 25 novembre et le 10 décembre 2021, portant sur le règlement numéro 21-157 décrétant un emprunt au montant de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage.

**21-12-273 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 357 880,36 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**21-12-274 TRAVAUX DE DÉMOLITION DE BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE EN VUE DE L'IMPLANTATION DE PARCS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

**ATTENDU** que la Municipalité dispose d'un Plan directeur des parcs et espaces verts actuellement en vigueur;

**ATTENDU** que plusieurs parcs seront implantés sur le territoire à court, moyen et long terme;

**ATTENDU** qu'un de ces parcs, Parc de la Rivière-Saint-Louis, longera la rue Sainte-Marie et la rivière Saint-Louis en partance de la rue Saint-Joseph;

**ATTENDU** que la Municipalité doit procéder à la démolition des immeubles situés sur ces sites, dont elle est propriétaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO, en vue d'octroyer un contrat de démolition de ces bâtiments.

**ADOPTÉ**

**LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE**

**21-12-275 GESTION DU CAMP DE JOUR 2022 – OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE L'AIR EN FÊTE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite offrir à ses citoyens un service accessible et de qualité en matière de camp de jour;

**ATTENDU** que l'entreprise *L'Air en Fête* possède une solide expertise en matière de gestion de camp de jour et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec;

**ATTENDU** l'offre de service de l'organisation soumise à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat relatif à la gestion du camp de jour pour la saison 2022 à l'organisme *L'Air en Fête*.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**21-12-276 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE ROCQUEVILLE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution 21-09-201 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du Parc de Rocqueville;

**ATTENDU** le dépôt de l'appel d'offres n° 2021-PdR sur le système électronique des appel d'offres (SEAO) le 9 novembre 2021;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des soumissions le 9 décembre 2021, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Installation Jeux-Tec inc., avec une offre de 435 023 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de réalisation des travaux d'aménagement du Parc de Rocqueville à l'entreprise Installation Jeux-Tec inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres n° 2021-PdR.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du règlement d'emprunt 21-154 finançant ce projet.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE**

**21-12-277 INSTALLATION DE PONCEAUX / PISTE MULTIFONCTIONNELLE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** le projet d'implantation du Parc de Rocqueville prévu en cours d'année 2022, localisé dans le secteur Quartier Sainte-Marie, au sud de la rue Charles-Larocque;

**ATTENDU** qu'une piste multifonctionnelle est également prévue, qui longera le côté ouest du Parc de Rocqueville;

**ATTENDU** que l'installation de ponceaux est nécessaire en bordure de la future piste multifonctionnelle, avant le début des travaux d'aménagement du Parc de Rocqueville;

**ATTENDU** la soumission déposée par l'entreprise Noël et Fils, au montant de 10 075 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de ponceaux longeant la piste multifonctionnelle à l'entreprise Noël et Fils, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 21-154.

**ADOPTÉ**

**21-12-278 REPROFILAGE DE FOSSÉS / PISTE MULTIFONCTIONNELLE – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la nécessité de procéder au reprofilage de fossés le long de la future piste multifonctionnelle, sur le lot 6 271 115;

**ATTENDU** la soumission déposée par l'entreprise Noël et Fils, au montant de 7 875 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de reprofilage des fossés le long de la future piste multifonctionnelle à l'entreprise Noël et Fils, selon l'offre déposée.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

**ADOPTÉ**

**SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

**21-12-279 POLITIQUE DE GESTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AJUSTEMENT POUR PRIME DE GARDE LES WEEKENDS**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur en mai 2017 de la Politique de gestion du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'intégrer à cette Politique des dispositions relatives au versement d'une prime de garde durant les weekends;

**ATTENDU** la nécessité de réviser la Politique afin d'assurer un service de garde efficace et favoriser une participation plus active des pompiers;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague et d'intégrer à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie en vigueur des dispositions entourant le versement d'une prime de garde durant les weekends.

Que la prime de garde durant les weekends soit établie à un taux fixe de 5 \$ l'heure, du vendredi 18 h au dimanche 19 h.

Que cet ajustement à la Politique de gestion prenne effet le 24 décembre 2021.

**ADOPTÉ**

**21-12-280 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / GRADE DE LIEUTENANT : NOMINATION DE MESSIEURS JOËL PRIMEAU, SYLVAIN MOOIJEKIND ET YVON GAGNÉ ET RETRAIT DE PIERRE-LUC POIRIER**

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de nommer messieurs Joël Primeau, Sylvain Mooijekind et Yvon Gagné au grade de lieutenant au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

**ATTENDU** que monsieur Pierre-Luc Poirier souhaite quitter ses fonctions de lieutenant, en conservant toutefois son poste de pompier;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Louis-de-Gonzague tel que précédemment stipulé, et d'ajuster les allocations conformément à la Politique de gestion du Service de sécurité incendie en vigueur.

Que ces ajustements soient effectifs en date de ce jour, soit le 16 décembre 2021.

**ADOPTÉ**

#### **VARIA**

#### **21-12-281 FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT – SOUTIEN FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE CONSOLE D'ENDOSCOPIE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague est desservie par l'Hôpital du Suroît;

**ATTENDU** que la Fondation de l'Hôpital du Suroît souhaite procéder à l'acquisition d'une console d'endoscopie pour trois de ses salles d'opération, équipement à la fine pointe de la technologie;

**ATTENDU** la demande de sollicitation adressée à la Municipalité par la Fondation, au montant de 1 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

De verser une aide financière à la Fondation de l'Hôpital du Suroît afin de lui permettre de procéder à l'acquisition d'une console d'endoscopie.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec la présente, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

#### **MOT DE LA FIN**

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée ainsi qu'un heureux Temps des Fêtes aux personnes présentes.

#### **21-12-282 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 39.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière